



## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0060-3**

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 7 octobre 2024, le règlement suivant :

LAS-0060-3      Règlement amendant le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin de modifier des dispositions relatives à l'occupation temporaire du domaine public, la mobilité et l'habillage des grands chantiers privés.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse [greffe.lasalle@montreal.ca](mailto:greffe.lasalle@montreal.ca).

DONNÉ À LASALLE, ce 16 octobre 2024.

Diane Bibeau  
Secrétaire d'arrondissement substitut